

FONDS DUBOIS : 4419

RECEPTION

ET

ADMISSION

DANS LA COMMUNAUTÉ ICARIENNE

DES 38 ICARIENS

PARTIS DU HAVRE LE 8 SEPTEMBRE 1853.

*par Beluze*

Prix : 15 cent. — Par la Poste, 20 cent.

PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, 3, RUE BILLET ;

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

Février 1854.



CB 211589

RÉCEPTION

ET

**ADMISSION**

DANS

**LA COMMUNAUTÉ ICARIENNE**

DES 38 ICARIENS

Partis du Havre le 8 Septembre 1853.

---

Avant de quitter leur résidence en France, les Icariens se sont mis en correspondance avec M. Beluze, Directeur du bureau Icarien à Paris, pour lui demander et lui donner tous les renseignements nécessaires pour les conditions et les qualités exigées, pour les achats à faire, pour le voyage, etc.

Arrivés à Paris, ils ont déclaré (chaque famille) qu'ils possédaient les livres Icariens les plus essentiels indiqués dans le *Prospectus*; qu'ils en adoptaient tous les principes, qu'ils acceptaient et s'engageaient à remplir toutes les conditions d'admission. Ils ont signé cette déclaration et cet engagement.

Le Directeur du bureau a envoyé à Nauvoo, le tableau des partans ainsi composé.

NOMS, PRÉNOMS, PROFESSIONS.	AGES	LIEUX DE DÉPART.
Bauer (Jean), menuisier.	32	Sundhoffen (H <sup>t</sup> -Rh).
Noshan f <sup>e</sup> Bauer (Caroline), cuisinière.	24	Colmar (id.)
Bauer (Frédéric), menuisier.	18	Sundhofen (id.)
Bauer (Michel), maréchal.	16	id. (id.)
Delabie (Louis), tourneur-mécanicien.	38	Paris.
F <sup>e</sup> Delabie (Joséphine), m. de meubles	44	Id.
Crampon (Auguste), ébéniste.	30	Id.
V <sup>e</sup> Keyser (Catherine) bonnetière.	45	Id.
D <sup>lle</sup> Keyser (Catherine), couturière.	18	Id.
D <sup>lle</sup> Keyser (Gabrielle).	8	Id.
Meyer (Michel), cordonnier.	40	Id.
F <sup>e</sup> Meyer (Marie), couturière.	25	Id.
Meyer (Michel).	4	Id.
D <sup>lle</sup> Montagne (Clara), couturière.	23	Id.
Quernary (Charles), tailleur.	49	Id.
D <sup>lle</sup> Quernari (Marie), couturière.	18	Id.
D <sup>lle</sup> Quernari (Eugénie), lingère.	16	Id.
Wiské (Godfroy), tailleur.	61	Id.
F <sup>e</sup> Wiské (Jeanne), couturière.	48	Id.
Wiské (Édouard).	13	Id.
D <sup>lle</sup> Dubief (Euphrasie).	19	Id.
Labauve (Marie), lingère.	50	Id.
Weniger (Jean), tailleur.	61	Id.
F <sup>e</sup> Weniger (Françoise), tailleuse.	52	Id.
Weniger (Édouard).	8	Id.
Dupéron (Joseph), tailleur.	38	Id.
F <sup>e</sup> Dupéron (Zoé), couturière.	23	Choisy (Seine).
Mauvais-Legros (Aimé), trieur de laine.	46	Rheims (Marne).
Mauvais-Legros, les deux fils (11 et 17 ans)	»	Id. (id.)
Gillet (François), forgeron.	45	Id. (id.)
F <sup>e</sup> Gillet (Adèle), couturière.	46	Id. (id.)
Gillet, fils (Louis).	12	Id. (id.)
Daumont (Auguste), brasseur.	35	Id. (id.)
F <sup>e</sup> Daumont (Madeleine), peign. de laine	31	Id. (id.)
Daumont, fils et fille.	4 et 6	Id. (id.)
Favre (Benoît), cordonnier.	23	Lyon (Rhône).
Faulard (Joseph), cultivateur.	49	Beaufey (Sarthe).

Yunger et sa famille composée de six personnes ; total 45.

Ces 45 individus se sont divisés en 4 sociétés pour leurs achats, leurs provisions et le voyage. Ils se sont embarqués au Havre, le 8 septembre 1853, et sont arrivés à la Nouvelle-Orléans, le 6 novembre, en sont partis le 9 sur un bateau à vapeur pour Saint-Louis, où ils sont arrivés le 19 pour en repartir le même jour, sur un autre bateau à vapeur qui les a débarqués le 21 à Keokuk, d'où 4 hommes sont venus prévenir de leur arrivée. La Colonie a de suite envoyé ses wagons et son Flat-Boat prendre les voyageurs et les bagages (environ 100 caisses).

Weniger père, malade avant son départ de France est mort en arrivant à la Nouvelle-Orléans.

La famille Yunger, par suite d'une circonstance qui l'empêchait d'être admise dans la Communauté est restée à Saint-Louis. Les 38 autres sont arrivés à Nauvoo, le 23 novembre.

Un commissaire (spécial pour la réception de tous les arrivans,) était chargé de les recevoir; de les accueillir fraternellement au nom de la Communauté, de les conduire au réfectoire où il avait fait préparer leur repas, de faire transporter leurs bagages, de les installer dans les logemens qu'il avait préparés pour chaque famille, de leur fournir tout ce dont ils avaient besoin, de leur demander tous les renseignemens nécessaires, notamment leurs inventaires, et leur vaisselle de table et de les guider en leur donnant tous les détails indispensables.

Leurs noms étaient affichés dans le réfectoire.

Une commission (spéciale pour les admissions) composée de 3 membres élus 2 hommes et 1 femme, a ouvert une enquête sur chacun d'eux.

Le commissaire a rendu compte à la commission de tout ce

qu'il avait fait pour s'assurer que les arrivant réunissaient toutes les qualités et toutes les conditions exigées, puis, la commission a rassemblé les 38 arrivés.

Le Président de la Communauté réuni à la commission et la présidant, les a de nouveau interrogés en leur expliquant toutes les conditions d'admission et toutes les qualités nécessaires aux Icaréens.

Il a ajouté que la colonie s'était écartée de l'observation de quelques-uns des principes de la Communauté Icaréenne, mais qu'elle venait de reconnaître la nécessité d'une réforme, et qu'elle avait pris la résolution de se conformer rigoureusement à l'avenir à tous ces principes. Il leur a bien fait sentir que ce serait folie de demander leur admission, s'ils ne réunissaient pas toutes les conditions exigées.

La Commission a ensuite procédé à la vérification de tous les trousseaux et de tous les inventaires dans les logemens.

Chacun a déposé son apport, ses livres, ses bijoux, ses outils, l'excédant de son trousseau, etc.

Puis, chacun a signé une demande ainsi conçue :

« Je déclare : 1° que je connais parfaitement les principes, la doctrine, le système de la Communauté Icaréenne; son histoire et son organisation; sa constitution du 23 février 1850, révisée le 5 mai 1851; le programme de ses conditions d'admission, du 23 janvier 1850, sa loi du 5 avril 1850 sur l'admission la retraite et l'exclusion, et la réforme Icaréenne du 21 novembre 1853.

« 2° Que j'adopte et accepte complètement et de conviction ces principes, cette doctrine, ce système, cette constitution, cette loi, toutes ces conditions et cette réforme.

« 3° Que je remplis et remplirai toutes les conditions.

« 4° Que je prends l'engagement d'observer et de pratiquer ces principes et la réforme, de remplir tous les devoirs d'un Icarien et d'exécuter fidèlement sans critique et sans murmurer la constitution, les lois et réglemens faits et à faire.

« En conséquence, je demande, pour moi et ma famille, mon admission proviroirs dans la Communauté Icarienne.

Nauvoo, le, etc.

Puis, dans une séance solennelle de la Communauté, hommes et femmes réunis en assemblée générale, la commission a fait son rapport, en présence des 38 demandeurs placés sur des bancs en face de l'assemblée.

Là le Président de la Communauté a prononcé une allocution adressée aux nouveaux arrivés et destinée en même temps aux Icaris qui se disposent à venir.

« Puisque vous avez quitté la Patrie pour venir nous rejoindre à 3,000 lieues, à travers l'Océan, en bravant les fatigues, les gênes et les dangers d'une pareille émigration, nous devons croire que vous êtes Icaris, de vrais Icaris, des Icaris sérieux et réfléchis, convaincus et dévoués : autrement votre voyage serait une folie.

« Si j'avais assisté à votre embarquement, je vous aurais dit :

» Puisque vous êtes bons Icaris et que vous allez tous en Icarie pour y vivre en frères et en famille, considérez-vous dès aujourd'hui comme frères, comme étant en Communauté, comme ne formant qu'une société et même qu'une famille; soyez bienveillans, indugens, tolérans les uns envers les autres; aimez-vous, aidez-vous, secourez-vous mutuellement, n'oubliez pas dans toutes vos actions que vous êtes solidaires entre vous et avec

Icarie , et faites tous vos efforts non seulement pour ne rien faire qui puisse discréditer le titre d'Icarien , mais , au contraire , pour vous conduire de manière à le rendre honorable et recommandable. »

» Puisque vous adoptez Icarie pour votre nouvelle patrie , et que vous l'adoptez , non seulement dans votre intérêt personnel , mais encore et surtout dans l'intérêt de l'Humanité et par dévouement à la cause humanitaire , vous êtes doublement intéressés à faire tout ce qui peut contribuer à sa prospérité.

» Par conséquent , point de dépenses inutiles , point de gaspillage ; mais de l'ordre en tout et de l'économie partout. Ce serait folie de porter en Icarie des charges et des embarras au lieu de lui porter des ressources.

» Un véritable Icarien ne doit être ni égoïste , ni sensualiste , ni vaniteux , mais raisonnable , fraternel , démocrate , républicain , ami de l'Égalité sans aucun privilège ; par conséquent , point de superfluité , point de luxe , point de coquetterie dans les vêtements ; car c'est le nécessaire qu'il faut procurer à tous avant qu'aucun puisse penser à jouir de l'utilité ou de l'agréable à l'exclusion des autres.

» Par la même raison , tempérance , frugalité , simplicité , point de tabac et point de liqueurs , surtout point d'abus et point d'excès en rien !

» Si ces conditions vous répugnent , vous n'êtes pas Icariens ; en vous disant Icariens vous nous trompez et vous vous trompez vous-mêmes ; par conséquent , ne partez pas !

» Et à vous qui venez d'arriver , je répète : si quelques-unes de nos conditions excite en vous la moindre répugnance il en est emps encore , ne demandez pas votre dmission !

» Mais si vous persistez à la demander, ce sera pour vous un devoir rigoureux et sacré de vous conformer à tous nos principes, à toutes nos lois et à tous nos réglemens. »

Alors la Commission a lu son rapport détaillé, dans lequel elle s'est expliquée sur chaque demandeur, en examinant les questions d'apport, de trousseau, de conduite pendant le voyage, d'âge, etc., etc. Elle a fait quelques observations critiques sur trois des demandeurs; mais elle n'en a pas moins conclu à l'admission pour tous; et après une légère discussion, chacun d'eux est admis séparément, à l'unanimité, pour les femmes et par les hommes; un seul a rencontré une voix d'opposition.

Et le président de l'Assemblée a proclamé, pour tous, leur admission provisoire dans la Communauté Icarienne.

» Vous nous adoptez pour frères, dit alors le Président de la Communauté aux admis, et nous aussi nous vous adoptons comme membres de notre famille. Ne l'oubliez jamais ni les uns ni les autres; car la pratique de la Fraternité peut seule, désormais, assurer notre commun bonheur. »

*Le Président de la Communauté Icarienne,*

**CABET.**